

CHARTRE DE PRÊT DE LISEUSES ÉLECTRONIQUES

Modalités de prêt :

Service réservé aux usagers de plus de 10 ans.

Une seule liseuse par carte pour une durée de 4 semaines renouvelable.

Prêt et retour des liseuses auprès des bibliothécaires.

Elles ne doivent pas être rendues dans les boîtes de retour.

Les liseuses sont réservables.

La prolongation du prêt n'est pas possible si la liseuse est réservée par un autre usager.

En cas de perte ou de dégradation, les éléments prêtés devront être remplacés à l'identique ou remboursés selon les forfaits suivants :

La liseuse : 90€, la housse de protection : 10€

le câble USB : 8€, Le chargeur : 8€

La signature préalable de la chartre est obligatoire.

Précautions d'utilisation :

Manipuler l'appareil avec soin.

Ne pas modifier les contenus fournis et le paramétrage, hormis les téléchargements BookMe.

Matériel fourni :

Une liseuse électronique, préciser le numéro d'exemplaire :

.....

Une housse de protection Un câble USB

Un chargeur Un mode d'emploi papier.

Mérignac le / / N° de carte de l'emprunteur :

Prénom : Nom :

Signature :

(Signature du représentant légal pour les mineurs)